

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-deux juin deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 09

Présents : Mme Patricia Simon, Charlyne Breton, Marianne Cantais, Sophie Laurent

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Fabrice Bureau, Warwick Wilkins, Florent Gignon

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 02

Absent(es) excusé(es) : Marie-Christine Langrené, Guillaume Landa

Secrétaire de séance : Sophie Laurent

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 9 mai 2017.



DÉLIBÉRATION N°21/2017 CONVENTION D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Suite à l'avis favorable de la commission de délégation du service public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de Convention pour la gestion provisoire du service public d'eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION N°22/2017 AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que toutes les subventions d'équipement imputées au compte 20412 seront amorties sur 5 ans.

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION N°23/2017 DÉCISION MODIFICATIVE POUR AMORTISSEMENT SUBVENTION 11^{ème} tranche effacement de réseaux 2011 « Chemin de la Butte »

Afin d'amortir la dépense d'équipement réglée en 2016 concernant la 11^{ème} tranche d'effacement de réseaux 2011 « Chemin de la Butte », Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

En investissement :

Crédits à ouvrir

- En dépenses : Chapitre 042 - article 681 (dotations aux amortissements) 3751 €

Crédits à réduire

- En dépenses : Chapitre 022 - article 022 (dépenses imprévues) - 3 751€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette décision modificative.

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu des premiers travaux de V3D concernant la sécurisation de circulation.
- Un garage communal est prêté gracieusement au Foyer rural de Bures-en-Bray et pourra être repris ou partagé par la commune si celle-ci en exprime le souhait.
- Un représentant de la société V3D est venu présenter l'étude pour l'aménagement de la sécurité aux carrefours de la commune. Un accord est donné pour faire valider le projet par la Direction des Routes.



La séance est levée à 22 heures 30 minutes.